

**Nombre :**

de conseillers en exercice : 23

de présents : 12

de votants : 20

**Date de convocation :**

**Le 27 février 2024**

**Publiée le : 6 mars 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 059-215904764-20240305-D2024\_1-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

**Étaient présents :** M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, Mme Linda WIART, adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, Mme Sandrine BILLOIR, Mme Claire-Marie DUREUX, M. Christian SPARROW,

**Étaient absents excusés :** M. Michel SLOMIANY, M. Pierre DELEPORTE, Mme Nathalie LURKA, Mme Delphine TOFFIN, M. Michel BISIAUX, M. Pierre BOUREL, Mme Anne DE RENTY, M. Christophe BELOT, M. Jérôme HERLAUT

**Étaient absents non excusés :** M. Arnaud LEPROHON, Mme Mathilde MASCLÉ

**Procurations :** M. Michel SLOMIANY donne procuration à M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE donne procuration à M. Aymeric DOLLE, Mme Nathalie LURKA donne procuration à M. Guy COQUELLE, M. Michel BISIAUX donne procuration à Mme Linda WIART, M. Pierre BOUREL donne procuration à Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, M. Christophe BELOT donne procuration à Mme Annie FRERE, M. Jérôme HERLAUT donne procuration à Mme Claire-Marie DUREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

## 24.1 - Organisation d'un séjour durant les vacances d'été 2024

M. Aymeric DOLLE expose à l'assemblée que dans la continuité des années précédentes, le service animation propose d'organiser un séjour de vacances itinérant durant l'été 2024 :

- Période : du lundi 19 au mercredi 28 août 2024
- Ouverture à 24 enfants (nés de 2014 ayant 10 ans à 2006 n'ayant pas 18 ans)
- Hébergement : centres agréés SDJES
  - 1°) Nuits des 19 et 20 : Ethic Etapes Ile d'Or à AMBOISE (37400)
  - 2°) Nuits des 21 au 27 : L'Ogomé 85510 LE BOUPERE
- Repas : pension complète sauf le 19 midi.
- Tous les trajets s'effectueront en véhicules 9 places.
- Itinéraires officiels des visites et activités (dans l'ordre) : Zoo de BEAUVAL, Château de CHAMBORD, O'Gliss Parc, Puy du Fou (2 jours) + Cinéscénie, O'Fun Parc, Futuroscope, bowling.
- Encadrement : un directeur + 2 animateurs titulaires du BAFA
- Paiement à partir de fin septembre (possibilité d'échelonner en 4 fois)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** l'organisation du séjour susmentionné ;

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants :

Tarification : Séjour de vacances itinérant 19 au 28 août 2024		
Tranches	Quotient Familial	Participation totale des familles
1	$QF \leq 369$	140
2	$369 < QF \leq 499$	160
3	$499 < QF \leq 600$	180
4	$600 < QF \leq 700$	200
5	$700 < QF \leq 850$	230
6	$850 < QF \leq 1050$	270
7	$1050 < QF \leq 1300$	315
8	$QF > 1300$	365

Pour copie conforme  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 24.1, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.